

## **ANNEXE 2**

# **CREATION OU SUPPRESSION DE TARIFS CONCERNANT LES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES POUR 2025**



- Afin de privilégier l'accès aux salles municipales aux associations du territoire, mise en place d'un tarif de location pour les associations dont le siège social n'est pas à Vénissieux dans le cadre d'un usage non-festif des salles municipales :

Salles	Modalités	Tarifs Associations 2025			
		Vénissieux		Hors Vénissieux	
		Non festif	Festif	Non festif	Festif
MFF1	Forfait 4h	Gratuit	90 €	<b>90€</b>	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	178 €	<b>178€</b>	757 €
	Réveillon	Non	433 €		Non
	Caution	160 €			
MFF2	Forfait 4h	Gratuit	90 €	<b>90€</b>	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	160 €	<b>160€</b>	575 €
	Réveillon	Non	280 €		Non
	Caution	160 €			
Labourbe / HAG	Forfait 4h	Gratuit	90 €	<b>90€</b>	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	167 €	<b>167€</b>	575 €
	Réveillon	Non	280 €	Non	Non
	Caution	160 €			
Foyers / salles réunion	Forfait 4h	Gratuit	64 €	<b>64€</b>	Non
	Tarif 1 journée	Gratuit	90 €	<b>90€</b>	
	Réveillon	Non	150 €	Non	
	Caution	Non			

- Pour tenir compte de l'élargissement de l'amplitude horaire ou de la mise à disposition un jour férié, mise en place d'un tarif différencié pour les familles de Vénissieux entre une journée de location classique et une location pour les 24, 25 et 31 décembre :

Salles	Modalités	Tarifs Familles 2025	
		Vénissieux	Hors Vénissieux
		Festif	
MFF1	Forfait 4h	Non	
	Tarif 1 journée	440 €	770 €
	24, 25 et 31 décembre	<b>490 €</b>	Non
	Caution	330 €	
MFF2	Forfait 4h	Non	
	Tarif 1 journée	285 €	575 €
	24, 25 et 31 décembre	<b>335 €</b>	Non
	Caution	330 €	
Labourbe / HAG	Forfait 4h	Non	Non
	Tarif 1 journée	285 €	
	24, 25 et 31 décembre	<b>335 €</b>	
	Caution	330 €	
Foyers / salles réunion	Forfait 4h	64 €	Non
	Tarif 1 journée	90 €	
	24, 25 et 31 décembre	150 €	
	Caution	330 €	

- **Évolution de la grille des pénalités avec la création d'une pénalité de rang 4 visant à sanctionner plus efficacement les sous-locations ou locations « prête-noms » au bénéfice d'un tiers non déclaré :**

<b>Motif</b>	<b>Pénalité pour toutes les salles</b>
Pénalité de rang 1	<b>100 €</b>
Pénalité de rang 2	<b>200 €</b>
Pénalité de rang 3	<b>300 €</b>
<b>Pénalité de rang 4</b>	<b>500 €</b>
Pénalité de rang 5	<b>2000 €</b>

- **Pénalité de rang 1** : non respect des consignes de mise en sécurité de la salle (alarme non mise), nettoyage non fait (salle et/ou mobilier), non rangement du mobilier)
- **Pénalité de rang 2** : non respect des consignes sécurité incendie (dont le sureffectif, le déclenchement intempestif d'alarmes, l'interdiction d'accès à la salle de l'agent de sécurité incendie), dépassement de l'horaire autorisé, non respect du règlement général des salles municipales), occupation ou installation la veille ou le lendemain de la date de l'autorisation
- **Pénalité de rang 3** : départ sans état des lieux
- **Pénalité de rang 4** : usage des salles non conforme à l'objet de la location (locataire prête-nom au bénéfice d'un tiers non déclaré, sous-location)
- **Pénalité de rang 5** : usage des salles non conforme à l'objet de la location avec entrée de recettes non déclarées lors de la demande de location.